



Notice explicative pour les professeurs : Attestation de sensibilisation en 6^e

Depuis la rentrée 2024, tous les élèves de 6e doivent obtenir une attestation de **sensibilisation aux bons gestes avec le numérique**. Cette attestation, obligatoire est délivrée à l'issue de parcours accessibles à partir de la plateforme Pix. Elle sera à terme versée dans le LSU de l'élève.

1. Les objectifs de l'attestation 6^e

- Faire face aux enjeux d'éducation au numérique ;
- Lutter contre le cyberharcèlement et contre les discours de haine et les contenus illicites en ligne.

2. Les étapes du dispositif

Trois parcours Pix sont mis à votre disposition à destination des élèves de 6^e :

- Un premier parcours "**Protection et sécurité**" : Sensibilisation aux bonnes pratiques du numérique, avec un focus sur le cyberharcèlement et des conseils pour protéger les données personnelles ;
- Un deuxième parcours "**Initiation aux compétences numériques**" qui pose les jalons d'une culture numérique ;
- Un parcours final d'**évaluation** qui permet, grâce à un test bilan, de valider leur niveau et d'obtenir l'attestation.

Le parcours bilan porte sur les deux premiers parcours. Un **badge** est délivré en fonction des résultats obtenus. Les attestations sont délivrées par le chef d'établissement.

Des documents d'accompagnement sont disponibles pour les professeurs sur Pix Orga.

Le guide de déploiement est accessible via ce QR code
<https://cloud.pix.fr/s/KPKmbm4PzMyGi2Z>



Des ressources pour les parents et les équipes éducatives sont disponibles sur [Éduscol](#).

3. En pratique

- Les deux premiers parcours se font en classe, accompagnés d'un adulte, de préférence un professeur de la classe. Cet accompagnement est essentiel pour réguler le rythme des élèves, fournir une aide logistique et repérer ceux en difficulté ;
- Ces deux parcours sont l'occasion d'échanger avec les élèves sur leurs pratiques du numérique et de les aider à développer des compétences nouvelles ;
- Les épreuves sont adaptées au niveau de chaque élève ;
- Durée des parcours : entre 20 minutes et une heure ;
- Des ressources complémentaires sont disponibles sur la page éduscol, sur les sites des partenaires et dans les tutoriels associés aux épreuves. Elles peuvent être utilisées par les enseignants en amont et/ou en aval de la passation du parcours :
 - Les [capsules vidéo](#) dédiées au parcours « Protection et sécurité »
 - Les lettres ÉduNum thématiques [Cybersécurité](#) et [Parentalité numérique](#) mettent à disposition un très grand nombre de ressources (vidéo, infographies, scénarios pédagogiques, guides...)
 - [Lutte contre le harcèlement : campagnes de sensibilisation | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)
 - [Le Cyber Guide Famille, pour réviser ses connaissances en cybersécurité](#)
 - [Cyberharcèlement \(e-Enfance\)](#)
 - [Le cyberharcèlement, c'est la faute des réseaux sociaux ? \(Trousse à projets\)](#)
 - [L'opération #Bienvenueles6e \(Internet Sans Crainte\)](#)
 - [Connaître et utiliser la capacité du GPS et d'une adresse IP à géolocaliser un appareil \(CNIL\)](#)
 - [Infographie CNIL](#)
 - [Les décodeuses](#) avec le livret d'accompagnement portant notamment sur la cybersécurité.
 - [Les écrans : apprendre à s'en servir pour ne pas les subir \(CLEMI\)](#)